

PRÉFECTURE DES LANDES

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION  
GÉNÉRALE ET DE L'ADMINISTRATION  
2<sup>ème</sup> Bureau  
☎ 05-58-06-58-96  
PR/DAGR/2007/n° 450

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL MODIFIANT L'ARRÊTÉ D'AUTORISATION D'EXPLOITER



**HAUT-MAUCO – MAÏSADOUR**

**Le Préfet des Landes**  
**Officier de la Légion d'Honneur**  
**Commandeur de l'Ordre National du Mérite**

VU le Code de l'Environnement et notamment les articles L 511-1 et suivants,

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relatif aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

VU le décret n° 77-1133 du 21 septembre 1977 modifié,

VU l'arrêté préfectoral du 9 mai 2007 autorisant la Société MAÏSADOUR à exploiter une installation de stockage de céréales et de fabrication de semences et produits agro-alimentaires,

SUR la proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Landes,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** – Le paragraphe situé après le tableau de l'article 1.1 de l'arrêté préfectoral du 9 mai 2007 susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

« *la quantité maximale totale de produits agropharmaceutiques (rubriques 1155, 1172, 1173) est de **480** tonnes* ».

**ARTICLE 2** - MM. le Secrétaire Général de la Préfecture des Landes et le maire de HAUT-MAUCO, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont copie leur sera adressée, ainsi qu'à la Société MAÏSADOUR et à l'Inspecteur des Installations Classées.

Fait à Mont-de-Marsan, le **24 JUIL. 2007**

Le Préfet,

Pour le Préfet  
Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet

Serge GONZALEZ